



Lycée Professionnel Jean Macé de Choisy-le-Roi

Pour une inclusion sécurisée et sécurisante des élèves LGBTI+

Mission Égalité Filles – Garçons et Lutte contre
l'Homophobie de l'Académie de Créteil





JEAN
MACÉ



LYCÉE PROFESSIONNEL - CHOISY LE ROI

- Lycée Professionnel du Val-de-Marne
- 353 élèves
- 3ème Prépa Métiers, CAP, Bac Pro
- Métiers du tertiaire
- Label EFG Niveau 3

17 mai : La semaine des visibilités LGBTI+

CINÉ MACÉ
17 MAI JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

MARDI 17 MAI - SALLE 17
I love Hooligans de Jan Dirk Bouw
Un supporter passionné de football, n'hésitant pas à utiliser la violence durant les matchs, cache son homosexualité à ses proches, a priori homophobes.

JEUDI 19 MAI - CDI
Strene de Zara Dwinger
Au travers d'une rencontre éphémère avec une jeune fille, une personne adolescente découvre sa transidentité. Elle est une fille, elle aussi.

VENDREDI 20 MAI - CDI
Chez Papa Papou, Episode 17
Thomas, Tom, Bafaël et Fazo nous présentent leur famille composée de deux papas et de deux petits garçons heureux de vivre tous ensemble.

RENDEZ-VOUS À 12H50
POUR VISIONNER CES FILMS ET ÉCHANGER SUR LES DROITS DES PERSONNES LGBTI+

17 MAI JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

LA SEMAINE DES VISIBILITÉS LGBTI+
Célébrons et respectons la diversité de nos identités.



17 MAI JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

LA Pink LIST DE JEAN MACÉ!

17 MAI JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

LENDI 15 MAI
Tu ne regardes jamais
De Françoise Legrand

MARDI 16 MAI
Tous à table l'amour
Lil Nas X

MERCREDI 17 MAI
De Françoise Legrand

Un engagement qui se veut global et systémique

11 OCTOBRE
JOURNÉE MONDIALE DU COMING-OUT

Formation des élèves ambassadeurs, ambassadrices et délégués à la lutte contre les discriminations homophobes et transphobes

JEAN MACÉ
Président de la République

Égalité des territoires et lutte contre l'homophobie



Les élèves ambassadeurs et ambassadrices Égalités et les élèves du Conseil de Vie Lycéenne ont pu visiter les locaux de la Fondation Le Refuge et rencontrer des bénévoles pour une formation à la compréhension des mécanismes de discrimination

APRÈS-MIDI

COMING OUT

Le film 'COMING OUT' de Denis Parot, en partenariat avec SGS Homophobie.




3. Charte de l'égalité à l'école

Dans un souci de préserver les droits et la dignité de tous les membres de la communauté éducative et de préserver le respect de la liberté de chacun et de l'égalité entre tous, il est rappelé que le recours à la bienveillance est vivement sollicité et que sont proscrits :

Toute inscription, qu'elle soit murale ou sur les tables, à caractère sexiste, homophobe, transphobe, raciste ou ayant recours à des codes visuels genrés péjoratifs ayant pour objectif de se moquer ou d'exclure.

Tout propos ou comportement à caractère raciste, homophobe ou transphobe portant atteinte à la dignité de la personne : gestes déplacés, regards persistants, sifflement, remarques incorrectes

Tout propos, jugement ou comportement discriminatoire fondé sur des considérations genrées de l'autre

Dans les instances représentatives des élèves, la parité Femme/Homme sera encouragée.

De plus, afin de préserver l'intimité de toute personne et promouvoir l'égalité et la non-discrimination par le sexe et pour des raisons d'hygiène, les poubelles des toilettes de l'établissement devront être des poubelles fermées.

15

L'établissement s'engage dans la durée à mener des temps de formation et de sensibilisation visant à protéger toute personne dans son intégrité et à lutter contre toute forme de discrimination y compris vis-à-vis des personnes en situation de handicap. L'objectif est de promouvoir les valeurs de respect, d'égalité pour une école inclusive.

ACADÉMIE DE CRÉTEIL

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ÉLÈVES TRANSGENRES

Égalité des territoires et lutte contre l'homophobie

Annexé(e) à la circulaire du 29-11-2021, publiée au Bulletin Officiel n°30 du 29 septembre 2021 et intitulée "Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'égalité de genre au milieu scolaire" (Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, 2021), le présent protocole vise à accompagner les élèves transgenres et non-binaires dans leur transition sociale et à assurer leur bien-être et leur sécurité au sein de l'établissement pour une meilleure réussite scolaire.

Les élèves transgenres et non-binaires peuvent avoir besoin d'aménagements spécifiques et d'être accueillis adaptés et adaptés au sein de l'établissement scolaire. Ce présent protocole vise à accueillir et faciliter le processus de l'accompagnement des élèves transgenres, dans le bon respect de leurs besoins et de leur identité.

Ce protocole prend place dans une politique globale d'établissement de lutte contre les discriminations et le blocage scolaire inscrit dans une Charte pour l'Égalité au sein de l'école et la mise en place d'actions variées visant à donner de la visibilité, de l'impact et de permettre l'école.

<p>UN ÉLÈVE VIENT PARLER DE SA TRANSGÉNÉRIÉTÉ À UN PERSONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'une grande marque de confiance. Écouter l'élève sans imposer de jugement. Ne pas poser de questions intrusives liées à son identité. Rassurer un élève qui s'élève à le droit de se poser des questions et est légitime dans ses interrogations. L'orienter sur ses besoins et ses souhaits dans l'établissement. L'inviter sur de possibles violence déjà subies. Ne pas être content(e) de donner une réponse, respecter le silence de l'élève. <p>L'ÉLÈVE NE DEMANDE PAS QUE SON NOM/PRÉNOM/DESIGNATION SOIT CHANGÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecter son identité et sa dignité à l'école. Utiliser les ressources disponibles dans l'établissement (CPE, Services de la vie de l'élève, etc.) et de la suite (F). Changer le nom des personnes ressources (à définir en CPE). Ne pas communiquer l'information sauf si situation de danger imminent pour l'élève. <p>L'ÉLÈVE EST D'ACCUEIL POUR QUE SON PRÉNOM/DESIGNATION SOIT CHANGÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> Informer les personnes ressources. Ces personnes contactées l'élève pour le présenter en privé. Lors de l'entretien, centre est donné à l'élève pour qu'il se explique ses besoins et ses souhaits. Il est respecté à l'école sa parole sans restriction. 	<p>LA COMMUNICATION AVEC LES RESPONSABLES LÉGAUX/LÉGALES</p> <p>Sans accord de l'élève concerné, les responsables légaux/légales ne peuvent pas être informés de la situation.</p> <p>L'ÉLÈVE NE DEMANDE PAS QUE SON PRÉNOM/DESIGNATION SOIT CHANGÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévenir ses parents et sa responsabilité à l'école. Indiquer des ressources à contacter à des responsables légaux/légales (à définir en CPE). Ne pas communiquer l'information aux responsables. Prévenir l'élève de l'obligation de respecter l'accord des responsables pour le changement de prénom. Prendre vigilance sur l'état psychologique de l'élève. <p>L'ÉLÈVE EST D'ACCUEIL POUR QUE SON PRÉNOM/DESIGNATION SOIT CHANGÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> Une réunion est organisée en présence des responsables, des personnes informées et des personnes ressources légal(e)s et informées si possible de l'élève. Des interventions sont données aux responsables (à définir en CPE). Il s'agit à ce moment de définir les souhaits de l'élève, son changement d'identité de genre dans l'établissement. Respect de l'accord des responsables. <p>LES RESPONSABLES LÉGAUX/LÉGALES NE DEMANDE PAS QUE SON PRÉNOM/DESIGNATION SOIT CHANGÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecter les engagements pris l'élève dans le cadre (prénom etc.) Prendre le temps de réflexion et proposer une nouvelle médiation. Prendre éventuellement précaution ou règlementation existante. Respecter son silence et l'élève selon si son identité dans l'établissement (comme l'élève).
<p>LE CHANGEMENT DU PRÉNOM ET DES PRÉNOMS</p> <p>Tout changement effectué doit émaner du seul souhait de l'élève concerné. L'écoute de ses demandes doit être le seul objet de la mise en place de mesures s'y rapportant.</p> <p>L'ÉLÈVE DEMANDE CHANGER DE PRÉNOM ET L'ACCORD DES RESPONSABLES EST OBTENU</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecter et faire respecter le prénom d'usage de l'élève auprès des enseignants et des personnels des services (service d'accueil par mail des aménagements à mettre en place en classe). Veiller au bien-être de l'élève en respectant systématiquement tout aspect de son identité de genre (habits par exemple) (habits, maquillage, démarche ou coiffure ou l'apparence, hygiène, vêtements, chaussures, accessoires, etc.). Ne pas communiquer une telle information avec les parents, les personnes ou les élèves avec qui l'élève, en dehors absolument toute réglementation. Si le changement de prénom n'a pas été fait à l'école, appliquer la réglementation à tout les documents internes à l'établissement (Carte de centre, carnet, Pédagogie, etc.). Si le changement a bien été réalisé à l'école, attendre la modification du prénom à l'ensemble des documents liés à la scolarité et aux documents de l'élève dans ses différents lieux. <p>L'ÉLÈVE DEMANDE CHANGER DE PRÉNOM MAIS L'ACCORD DES RESPONSABLES N'EST PAS OBTENU</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévenir l'élève de sa responsabilité et accord de l'élève. 	<p>LA GESTION DES ESPACES D'INTIMITÉ</p> <p>Les espaces d'intimité (toilettes, vestiaires) sont réservés comme étant les plus vulnérables d'accueillir des scènes de violence. Une vigilance toute particulière doit y être apportée dans le cadre de ce protocole, y compris en contexte de voyage scolaire.</p> <p>L'ÉLÈVE NE DEMANDE PAS CHANGEMENT D'ESPACES D'INTIMITÉ À L'ÉCOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévenir de la répartition des lieux selon le mode d'accès à la résidence. Assurer d'une vigilance accrue sur les comportements des autres concernés. Rappel à l'élève concerné à ce qu'il ne change rien. <p>L'ÉLÈVE DEMANDE UN CHANGEMENT D'ESPACES D'INTIMITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> Tout changement selon le choix de l'élève, proposer des espaces privés, proposer des heures aménagées d'accès, à définir à l'école l'impact que l'on peut avoir sur l'élève à son identité de genre (aménagement de la classe). Informez toute PP et le/la légal(e) et l'égal(e) par écrit dans le respect avec le silence de l'élève, en sa présence ou non, selon son souhait. Assurer d'une vigilance accrue sur les comportements des autres concernés. Prévenir des autres parents de la classe, si nécessaire.

Un engagement qui se veut global et systémique

Si tu es victime de propos ou de violences sexistes ou LGBTphobes

VIENS NOUS EN PARLER!



Mme RAMON | Provisseure du Lycée
Professionnel Jean Macé
Bureau de Mme La Provisseure

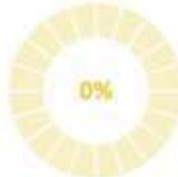
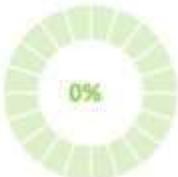
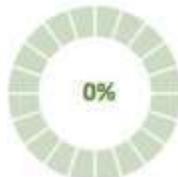
Mme VALLET | Conseillère Principale
d'Éducation
Bureau de la Vie Scolaire

M. KERDUDO | Professeur d'espagnol et Référent
pour les Droits des Femmes et des
Personnes LGBTI+
Salle 17 ou Salle des Professeurs

N'hésite pas à en parler à tout autre adulte du lycée, comme ton ou ta Professeur(e) Principal(e).



Un engagement qui se veut global et systémique

La lutte contre l'homophobie et la transphobie à l'échelle de l'établissement scolaire.						ACADÉMIE DE CRÉTEIL <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	académie Créteil 
Grille d'auto-évaluation.							
Levier	Reconnu	Non-concerné	En cours	En voie de finalisation	Finalisé		
La lutte contre l'homophobie et la transphobie est inscrite au règlement intérieur.	1	*	*	*	*		
La lutte contre l'homophobie et la transphobie apparaît dans le projet d'établissement.	-	*	*	*	*		
Un protocole d'action face aux violences homophobes et transphobes est adopté et appliqué.	1	*	*	*	*		
Un protocole d'accueil des élèves transgenres est adopté et appliqué.	1	*	*	*	*		
La lutte contre l'homophobie et la transphobie est inscrite à l'ordre du jour du CDDC.	-	*	*	*	*		
Un fond d'informations et de documentation dédié est facilement accessible au CDI.	1	*	*	*	*		
Une cellule d'écoute est mise en place en collaboration entre les différents personnels (PE, EH, AED, etc.).	-	*	*	*	*		
Des personnes adultes ressources sont clairement identifiables par les élèves dans l'établissement.	1	*	*	*	*		
Des affichages sont destinés de la visibilité aux élèves LGBT dans l'établissement.	1	*	*	*	*		
Les grandes dates sont utilisées pour proposer des actions et événements dédiés (11 octobre, 17 mai).	1	*	*	*	*		
Des interventions régulières sont réalisées par les associations agréées de lutte contre les LGBTphobes.	1	*	*	*	*		
Les élèves du CVCVL sont invités et accompagnés pour mener des actions dédiées.	1	*	*	*	*		
Les élèves LGBTphobes bénéficient de formations de lutte contre les LGBTphobes.	1	*	*	*	*		
Les personnels sont invités à se former en se voyant proposer des parcours de formation (FAV, FIL, MA@gitière).	1	*	*	*	*		
Des toilettes mixtes sont proposées aux élèves au sein de l'établissement.	1	*	*	*	*		
Des vestiaires mixtes, individuels ou des horaires dédiés d'accès aux vestiaires sont proposés aux élèves.	1	*	*	*	*		
Toilettes et vestiaires font l'objet d'une surveillance accrue face à d'éventuelles violences.	1	*	*	*	*		
Aucun pictogramme basé sur le genre n'est affiché (toilettes filles/garçons, par exemple).	-	*	*	*	*		
Aucune différence de traitement n'est faite sur les restrictions vestimentaires selon le genre.	1	*	*	*	*		
Les actions menées bénéficient d'une communication claire et visible (ENT, site internet).	-	*	*	*	*		
Si/elle le désire, un accompagnement dans l'échange avec les responsables légaux, scolaire et/ou parent, est proposé.	1	*	*	*	*		
Les élèves le souhaitant, avec accord des responsables légaux, bénéficient d'un changement de prénom et pronom d'usage.	1	*	*	*	*		
Les personnels sont invités à intervenir dans des projets liés aux questions d'identité de genre et d'orientation sexuelle.	-	*	*	*	*		



Merci pour votre attention.

Place aux questions!

